

Qu'est-ce que l'impératif passé (ou passé de l'impératif) ?

- L'impératif ne se conjugue qu'avec trois personnes : 2ème personne du singulier (tu), 1ère personne (nous) et 2ème personne (vous) du pluriel.
- Il n'y a pas de sujet exprimé.
- L'impératif passé est un temps composé qui permet d'exprimer une notion d'antériorité. (Par exemple un ordre qui devra être respecté avant une action qui n'a pas encore eu lieu)
- C'est un temps peu utilisé.

Comment se conjuguent les verbes « être » et « avoir » à l'impératif passé ?

- Les verbes « être » et « avoir » sont rarement utilisés à l'impératif passé.
- Pour conjuguer un verbe du premier groupe à l'impératif passé
 - on prend l'impératif présent de l'auxiliaire « avoir »
 - et on ajoute le participe passé du verbe conjugué.

Le verbe « être » :

Aie été

Ayons été

Ayez été

Le verbe « avoir »

Aie eu

Ayons eu

Ayez eu